



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL N°06-2022

Budget 2023

La commission des finances (ci-après « la commission ») représentée par M. Zimmermann (président), MM. Landivier (Vice-Président), Pourplanche (rapporteur) Declercq, Rollier et Smeriglio réunie le lundi 7 novembre 2022 à la maison de commune en présence de M. Pollien, Syndic, MM. Tesse, Emery et Durussel, ainsi que M. Tronchet, Boursier communal.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons passé l'ensemble des postes du budget 2023. La commission s'est concertée le soir même, puis par divers échanges, et a statué sur ce préavis, à l'unanimité des membres présents.

En outre, la commission a reçu le plan d'investissement 2021-2026 mis à jour en fonction de l'avancée des dossiers. Ce plan, qui nous permet de connaître les intentions de la Municipalité pour ces prochaines années, ne dispense pas l'exécutif de préavis pour tout nouvel investissement.

Durant la présentation du budget, plusieurs questions ont été posées concernant divers comptes. Pour chaque question, une réponse claire et précise a pu être donnée. Ces explications ont été répertoriées dans l'annexe de ce rapport.

Suite à son analyse, la commission souhaite mettre en évidence les éléments suivants :

- Le préavis est bien documenté et permet une bonne compréhension du budget de la Commune.
- Comme à l'accoutumée le budget présente une approche prudente au niveau des recettes. Nous remarquons que les dépenses sont prévues au plus juste.
- Les charges s'établissent à CHF 8'941'500.00 en hausse de CHF 900'500.00 par rapport au budget 2022. Les principales raisons sont les suivantes :
 - Compte 110.3011 - Traitement du personnel : Environ CHF 70'000.00
Principalement en lien avec le renforcement des équipes administratives
 - Compte 151 - Bibliothèque Intercommunale de la Venoge : Environ CHF 160'000.00
 - Compte 181 - Bus PPDLV : Environ CHF 270'000.00
Les charges sont compensées par les produits. La variation significative au budget 2023 est en lien avec le préavis 02-2022 – Crédit supplémentaire au budget 2022.
 - Compte 220.3223 - Intérêts des emprunts à moyen et long terme : Environ CHF 50'000.00 en lien avec les hausses de taux d'intérêt sur les emprunts à court terme et prévision d'investissement (comme indiqué dans le fascicule budget).

- Compte 511.3522.2 - Participation ASIVenoge : Environ CHF 40'000.00
- Compte 513.3525 - Participation AJERCO : Environ CHF 70'000.00
- Compte 520.3522 - Participation ASI CoPe : Environ CHF 40'000.00
Selon les éléments communiqués par les trois associations dans leur budget 2023.

- Compte 810.3311 - Amortissement d'ouvrage de génie civil : Environ CHF 230'000.00
Compensé en grande partie par le compte de produit 810.4813 - Prélèvement à la réserve service des eaux (CHF 214'500).

- La diminution importante de quelques charges permet de ne pas voir l'augmentation du budget s'envoler encore plus :
 - Compte 72 - Prévoyance sociale : Environ CHF -90'000.00
En lien avec les reprises de certaines charges au niveau cantonal.

 - Compte 810.3144 - Entretien des canalisations : Environ CHF -30'000.00

- Les produits ont également augmenté, d'environ CHF 800'000.00, principalement dans les comptes suivants :
 - Compte 151 - Bibliothèque Intercommunale de la Venoge : Environ CHF 160'000.00
 - Compte 181 - Buss PPDLV : Environ CHF 270'000.00
Les produits sont compensés par les charges. La variation significative au budget 2023 est en lien avec le préavis 02-2022 – Crédit supplémentaire au budget 2022.

 - Compte 21 - Impôts : Environ CHF 70'000.00

- L'élaboration d'un budget d'une commune est un exercice difficile qui doit tenir compte de nombreuses incertitudes et de la croissance des données qui ne dépendent pas d'elle (associations intercommunales, canton, imprévus fiscaux, inflation, prix de l'énergie). L'approche prudente de la Commune nous semble être adéquate pour minimiser les risques d'un résultat moins bon qu'anticipé. Mais ceci signifie aussi que le résultat pourrait être meilleur qu'attendu.

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité des membres présents, au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis municipal n°06-2022 concernant le budget 2023.

Penthaz, le 16 novembre 2022

Le Président

 Dany Zimmermann

Le Rapporteur

 Damien Pourplanche